



**RENOUVELLEMENT
DES COMITES PEDAGOGIQUES REGIONAUX DE SPECIALITE (CPRS)
ET DES COMITES PEDAGOGIQUES NATIONAUX DE SPECIALITE (CPNS)
Année 2023**

Conformément aux dispositions de l'arrêté N° 767 du 3 juillet 2017 modifiant et complétant l'arrête N°1747 du 11 décembre 2016, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des Comités Pédagogiques Régionaux de Spécialité (CPRS) et des Comités Pédagogiques Nationaux de Spécialité (CPNS) et en vue du renouvellement des dites instances, doivent être élus par leurs pairs :

- Un représentant par faculté des enseignants hospitalo-universitaires de rang magistral (Professeur ou Maître de Conférences – Classe A) n' ayant pas le poste de chef de service.
- Un représentant par faculté des maîtres-assistants hospitalo-universitaires et des Maître de Conférences hospitalo-universitaires – Classe B.
- Un représentant par faculté des résidents.

Pour les spécialités disposant d'un sel service, la liste des représentants doit être communiquée à la direction de la faculté selon le canevas ci-joint, au plus tard le **jeudi 4 mai 2023 à 16 h00**.

Pour les spécialités disposant de deux services ou plus à savoir :

- Biochimie : CHU de Sétif & EHS Centre de Lutte Contre le Cancer de Sétif
- Chirurgie générale : CHU de Sétif (service de chirurgie générale et Urgences médico-chirurgicales) & EHS Centre de Lutte Contre le Cancer de Sétif.
- Chirurgie pédiatrique : CHU de Sétif & EHS « Mère & Enfant » El Eulma.
- Pédiatrie : CHU de Sétif & EHS « Mère & Enfant » El Eulma.

Les élections des représentants auront lieu à la direction de la faculté le **jeudi 4 mai 2023 à partir de 9 h 00**.



Sétif le
Le Doyen

23 AVR. 2023

الأستاذ : لهوامري سليمان